

**MANO RIVER UNION
UNION DU FLEUVE MANO**



MRU/IUCN/GEF/GIRE/ PROJET N° 4953/GUI. 2

Rapport dernier trimestre 2017



Décembre 2017

1 - Résumé

Ce rapport trimestriel couvre la période Octobre-Novembre-Décembre 2017. Parmi les activités clés réalisées au cours de ce trimestre, malgré le manque total de fonctionnement pour l'équipe de l'Unité Nationale de Coordination du Projet (UNCP) on peut noter :

- La signature du contrat entre la MRU et l'Etat Guinéen à travers le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts ;
- la préparation des termes de référence de l'atelier de lancement du projet et de la première réunion du Comité Technique Multisectoriel (CTMS) ;
- la préparation des lettres d'invitation des partenaires à l'atelier de lancement du projet ;
- L'élaboration du PTAB 2018 à entériner par le comité Technique Interministériel lors de sa première session ;
- la préparation des documents relatifs aux passations des marchés, la rénovation du bureau, l'achat de fournitures et équipements....

La production de tous ces documents constitue un acquis majeur et va certainement nous permettre de faire démarrer effectivement les activités de terrain et également rendre opérationnel le personnel.

2 - Difficultés rencontrées

- ✓ Manque de bureau au projet pour sécuriser les documents du projet ;
- ✓ manque de fonctionnement pour l'Unité Nationale de coordination du projet.
- ✓ manque de moyens de déplacement pour faciliter le suivi de certains dossiers techniques du projet à Conakry
- ✓ manque de groupe électrogène pour le travail en plein temps
- ✓ manque de matériel informatique pour la production de documents techniques liés au projet ;
- ✓ manque d'internet pour favoriser les communications

3. Activités prioritaires pour le premier trimestre 2018

a- Organisation de l'atelier de lancement du projet sur le site du projet pour nous permettre de :

- ✓ réviser le plan de participation des partenaires ;
- ✓ confirmer leur engagement
- ✓ identifier et de retenir de nouveaux partenaires.

- ✓ Informer les autorités politiques, administratives et les services techniques de la région qui abrite le projet sur les objectifs du projet.

- b- Organisation de la première réunion du comité technique Multisectoriel pour validation du PTAB 2018 et les dispositions utiles à prendre pour la mise en œuvre des activités du projet ;

- c- Organisation de visites des différents sites retenus par le projet en collaboration avec l'agence Régionale d'exécution du projet et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet ;

- d- Signature de contrats liés aux activités de la composante 1

- e- Réhabilitation du bureau du projet, équiper les locaux de service Internet, de meubles de bureau, de systèmes informatiques, de climatisation, d'eau et d'électricité ;

- f- - mettre en place un système de gestion d'information ;

- g- acheter les véhicules pour le projet.
- h- Embaucher deux gardiens de jour, de nuit et une femme de ménage pour l'entretien des locaux

Annexe

17.2. Toute modification ou rectification apportée au présent Contrat devra se faire par écrit et ne prendra effet que lorsqu'elle sera signée par les deux Parties.

17.3. Chaque Partie renonce à tout droit de compensation pour tout paiement dû en vertu des présentes et accepte de payer toutes les sommes dues, indépendamment de toute compensation ou demande reconventionnelle.

17.4. En cas de conflit entre ce Contrat proprement dit et ses Annexes, le Contrat proprement dit et les Annexes doivent être interprétés et appliqués dans l'ordre suivant :

- 1) Annexe 1 : Document du Projet ProDoc ;
- 2) Annexe 2 Plan D'action quadriennal budgetisé;
- 3) Annexe 3 : Manuel de mise en œuvre Allocation de Budget ;
- 4) Annexe 4 : Allocation de Budget ;
- 5) Annexe 5 : Politique et Procédures de Passation des Marches de l'UFM.

18. LA NON-DISCRIMINATION

L'UFM recommande à l'Agence Nationale d'Exécution d'appliquer des pratiques non discriminatoires en ce qui concerne les prestations et rémunérations pour les hommes et les femmes employés dans l'exécution du présent contrat.

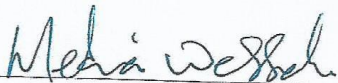
En foi de quoi les parties, dûment autorisées, ont signé le présent contrat en langue française établi en deux (02) exemplaires.

Pour l'Union du Fleuve Mano

Pour Le Ministère de l'Environnement des
Eaux et Forêts

Fait le : _____

Fait le : 20 / 12 / 2017



Amb. Mrs Medina A. WESSEH Esq
Secrétaire Générale





Madame Assiatou BALDE
Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts